



Règlements de la VILLE DE LACHUTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
VILLE DE LACHUTE

Projet de règlement du 5 octobre 2026

\\\\10.107.36.122\\gid3\\URBA\\1000-Administration\\1422-S-Elaboration_reglement\\projet de règlement 2013\\2026\\omnibus piscine - arbre - dist
ind\\lotissement excep.doc

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-740-XX

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-740 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 5.2.5

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le 5 octobre 2026 à 19 heures, à laquelle étaient

le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 5 octobre 2026 et le dépôt et l'adoption faits lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le **jj mmmm** 2026 telle que prévue par l'avis paru sur le site Web de la Ville de Lachute le **jj mmmm** 2026;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du **jj mmmm** 2026;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue suite à l'avis public paru sur le site Web de la Ville de Lachute le **jj mmmm** 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par
appuyé par
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

ARTICLE 1

L'article 5.2.5 Frontage minimal d'un lot situé en bordure d'un corridor routier est modifié de manière à ajouter ce qui suit à la fin du paragraphe soit :

« Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les secteurs déstructurés (DES). »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.



**Règlements de la
VILLE DE LACHUTE**

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière



**Règlements de la
VILLE DE LACHUTE**



